



CCRE
CEMR

CCRE
CEMR
CCRE
CEMR
CCRE
CEMR
CCRE
CEMR



Livret d'accueil
du **CCRE**

[Sommaire]

| | |
|--|----|
| Avant-propos | 3 |
| Notre histoire | 4 |
| Le CCRE aujourd’hui | 5 |
| Notre structure politique | 6 |
| Nos membres | 7 |
| Quel financement ? | 8 |
| Notre Secrétariat..... | 8 |
| Nos champs d’activités..... | 9 |
| Nos commissions et groupes de travail | 9 |
| Nos positions/publications et lettres d’information..... | 10 |
| Nos événements et conférences..... | 10 |
| Notre Extranet..... | 11 |
| Nos langues de travail | 11 |
| Notre processus de réflexion | 11 |

[Avant-propos]

Fondé en 1951, le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE) est la plus ancienne et, de par ses membres, la plus large association représentative de collectivités territoriales en Europe.

En effet, le CCRE se différencie des autres associations de part le fait qu'il ne représente pas directement les collectivités territoriales mais plutôt les associations nationales représentatives d'autorités locales et régionales.

Dans ce « *Livret d'accueil du CCRE* », vous trouverez des informations qui devraient pouvoir vous servir dans votre travail.

Comment le CCRE a-t-il été créé? Comment a-t-il évolué et comment va-t-il poursuivre son évolution? Qu'est-ce que le CCRE aujourd'hui? Comment fonctionne-t-il? Qui travaille au CCRE et qui le représente? Quels sont ses champs d'activités?

Des réponses à toutes ces questions, et bien d'autres encore, sont disponibles dans ce livret d'accueil. Pour de plus amples informations, le Secrétariat général et moi-même nous tenons à votre entière disposition. Je vous invite également à consulter le site web du CCRE, disponible en français et en anglais (www.ccre.org).

Par ailleurs, si vous vous trouvez en déplacement à Paris ou Bruxelles, n'hésitez pas à venir nous rendre visite dans les bureaux du Secrétariat. Nous serons ravis de pouvoir partager un moment avec vous et de vous faire découvrir notre lieu de travail.

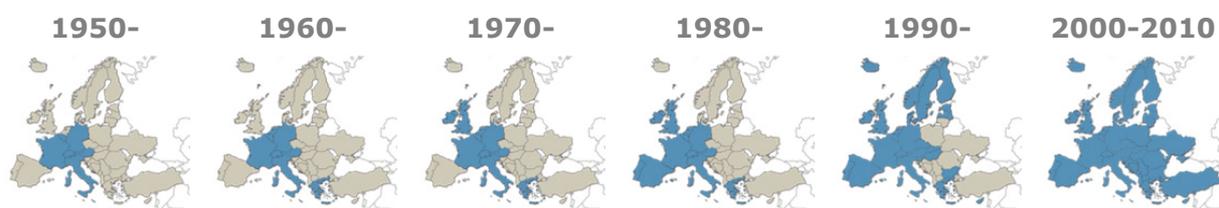
Frédéric Vallier
Secrétaire Général du CCRE



[Notre histoire]

Le Conseil des Communes d'Europe a été créé le 28 janvier 1951 à Genève par quelque soixante maires originaires de Belgique, de France, d'Allemagne, d'Italie, du Luxembourg, de Suisse et des Pays-Bas. L'objectif de cette nouvelle association était de créer un réseau d'élus des villes et municipalités, unis dans la promotion de l'idéal d'une Europe fondée sur l'autonomie locale.

En 1984, le CCRE a reconnu les régions en tant qu'autorités gouvernementales actives et leur a ouvert les portes de l'association, qui est donc devenue le Conseil des Communes et Régions d'Europe. Ensuite, en 1989, au lendemain de la chute du mur de Berlin, le CCRE a commencé à s'étendre à l'est, élargissant considérablement le nombre de ses membres.



Les membres du CCRE depuis 1951 jusqu'à aujourd'hui

En 1990, le CCRE est devenu la section européenne de l'organisation mondiale des autorités locales, l'Union internationale des autorités locales (IULA), qui a ensuite fusionné avec la Fédération mondiale des cités unies (FMCU) pour devenir Cités et gouvernements locaux unis (CGLU) en 2004.

Depuis sa création, le CCRE s'emploie à représenter les autorités locales et régionales au niveau européen, que ce soit vis-à-vis des institutions européennes ou du Conseil de l'Europe. Il a également pour but d'informer et susciter l'intérêt de ces autorités sur la création et l'évolution d'une Europe unie et d'apporter des réponses locales et collectives aux problèmes sociaux et économiques récurrents.

Au cours des soixante dernières années, le CCRE a notamment contribué au développement du principe de l'autonomie locale des niveaux locaux et régionaux ainsi qu'à la création et la mise en œuvre d'une authentique politique régionale européenne. Le CCRE a également participé au lancement d'initiatives visant à renforcer les institutions européennes, telles que la mise sur pied d'organes consultatifs au sein du Conseil de l'Europe, de son Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, de l'Union européenne et du Comité des régions, ainsi que la création de l'intergroupe du Parlement européen représentant les intérêts des collectivités.

[Le CCRE aujourd'hui]

Aujourd'hui, le CCRE est la plus grande organisation représentative des collectivités locales et régionales en Europe. Ses membres sont plus de 53 associations nationales de villes, municipalités et régions provenant de 39 pays européens et représentant plus de 100 000 collectivités locales et régionales. Le CCRE ne se limite donc pas aux 27 Etats membres de l'UE : il couvre le continent européen sur une plus large échelle.

Le CCRE œuvre en faveur d'une plus grande autonomie locale et régionale en tentant d'**influencer la législation européenne** et en encourageant activement la participation des autorités locales et régionales dans le processus d'intégration européenne. Le CCRE s'efforce d'assurer que la législation européenne tienne compte des intérêts locaux et régionaux, en collaboration avec ses associations membres. Un certain nombre de **prises de position** sont élaborées avec l'aide d'experts et de membres du CCRE, et sont ensuite présentés en amont du processus législatif européen dans l'espoir d'influencer les institutions européennes.

W_{www.}

1. www.coe.int/t/Congress
2. www.nalas.eu

Le CCRE travaille également en étroite collaboration avec le **Congrès des pouvoirs locaux et régionaux**¹ du Conseil de l'Europe, et notamment dans la promotion de la Semaine européenne de la démocratie locale. De plus, le CCRE est membre associé de **NALAS**,² le réseau

des associations des collectivités locales d'Europe du Sud-Est, et travaille en étroite coopération avec pour renforcer la démocratie locale et la bonne gouvernance locale.

Le CCRE a pour but de renforcer l'idéal d'un Europe unie. Nous avons donc entrepris une série d'activités afin de permettre aux citoyens de participer à la construction européenne. Ces activités comprennent notamment **la citoyenneté et les jumelages**, qui sont au cœur du travail du CCRE depuis sa fondation dans les années 1950, quand le mouvement des jumelages en était à ses débuts. C'est dans ce contexte que le CCRE a participé à la mise en place d'un fonds européen pour la promotion et le développement de la citoyenneté et des jumelages en 1988, connu aujourd'hui sous le nom du programme « *L'Europe pour les citoyens* ». De nos jours, le CCRE travaille en collaboration avec la Direction générale de la Commission européenne pour la communication, qui coordonne ce programme.

En 2008, le CCRE a créé un site web³ sur les jumelages, disponible en 23 langues, et permettant aux maires de trouver le bon partenaire pour leur ville ou commune. Un autre site web⁴ dédié à la coopération internationale à également été créé et mis en relation avec le site consacré aux jumelages. Le CCRE a récemment lancé un processus de réflexion afin d'adapter le mouvement de la citoyenneté et des jumelages aux défis et besoins actuels.

Le CCRE a également eu un rôle précurseur dans le débat européen sur la **participation de la femme dans la vie politique locale**. En 2006, le CCRE a lancé sa Charte⁵ européenne pour

W_{www.}

3. www.twinning.org
4. <http://int.twinning.org>
5. www.ccre.org/docs/charte_egalite_fr.pdf

l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, qui a déjà été signée par plus de 1 000 collectivités territoriales en Europe.

De plus, le CCRE accueille et est actif au sein de **PLATFORMA**,⁶ la plateforme européenne des autorités locales et régionales pour le développement, créée en 2008. Cette plateforme donne la possibilité aux collectivités ainsi qu'à leurs associations de coordonner leurs voix vis-à-vis des institutions européennes. PLATFORMA assure également le Secrétariat de la Charte européenne de la coopération en matière d'appui à la gouvernance locale, lancée en 2008, le CCRE y exerçant à son tour un rôle de soutien et de promotion.

Parmi les engagements plus récents du CCRE figure son rôle au sein de la **Convention des maires**,⁷ selon laquelle les communes s'engagent à développer des plans d'action en matière d'énergie durable afin de réduire d'ici 2020 leurs émissions de CO₂ au-delà des objectifs de l'UE de 20%. Le CCRE joue un rôle de promotion de la Convention tout en participant à l'organisation d'évènements et en se chargeant des relations avec les associations d'autorités locales et régionales. Le CCRE est impliqué dans le développement de la Convention depuis ses débuts et, dès lors, nous avons été consultés par la Commission européenne tout au long du processus. Nous avons également contribué directement à l'élaboration des priorités de la Convention. Le CCRE, en collaboration avec d'autres réseaux européens, gèrent le Bureau de la Convention des maires et assurent son fonctionnement depuis janvier 2008. Il y a aujourd'hui plus de 2 150 communes ayant signé la Convention.

W_{www.}

6. www.platforma-dev.eu

7. <http://www.eumayors.eu>

8. <http://www.cities-localgovernments.org>

Le CCRE est également impliqué dans le Cadre de référence des villes durables, un outil en ligne afin d'aider les villes et municipalités à développer des

stratégies ou projets de développement durable.

Le CCRE constitue la section européenne de l'organisation mondiale unifiée, **Cités et gouvernements locaux unis** (CGLU)⁸.

[Notre structure politique]

Les principaux organes de décision⁹ du CCRE sont le Comité directeur et le Bureau exécutif.

Le **Comité directeur** approuve le budget et le programme de travail annuel, décide des grandes lignes politiques et des demandes d'adhésion. Il est composé de 170 membres élus pour trois ans. Chaque pays a un nombre de sièges proportionnel à son nombre d'habitants (de 3 sièges pour les pays de moins de 5 million d'habitants à 8 sièges pour les pays de plus de 75 million d'habitants).

W_{www.}

9. www.ccre.org/structure_politique.htm

Le **Bureau exécutif** rassemble le président du CCRE, ses co-présidents, ses présidents délégués, un maximum de dix vice-présidents et le secrétaire général. Le Bureau assure le suivi des décisions du Comité directeur et, entre deux réunions du Comité, il est responsable du travail et des choix politiques du CCRE.

La direction politique du CCRE est constituée de la présidence, dont les membres sont :

- ★ Le président, élu par le Comité directeur. Le président représente le CCRE et préside les réunions statutaires.
- ★ Les co-présidents, élus par le Comité directeur.
- ★ Les présidents délégués, nommés par le président et approuvés par le Comité directeur. Ils assistent le président en tant que représentants du CCRE.

Tous ces mandats ont une durée de trois ans.

Des élections, ont eu lieu à l'occasion du Comité directeur du CCRE à Mondorf-les-Bains, au Luxembourg, les 6 et 7 décembre 2010, qui a vu le renouvellement de la structure politique et des organes statutaires du CCRE.

[Nos membres]

Les membres¹⁰ du CCRE sont des associations nationales de collectivités locales et régionales, elles-mêmes ayant comme membres les autorités locales et régionales dans leurs pays respectifs.

Le CCRE compte 53 membres dans 39 des 47 pays membres du Conseil de l'Europe, y compris les 27 Etats membres de l'UE.

Le Comité directeur approuve les demandes d'adhésion après s'être assuré que les associations candidates sont représentatives et démocratiques. Seules les associations de pays membres du Conseil de l'Europe peuvent devenir membres à part entière



W_{www.}

10. www.ccre.org/membres.htm

Quel financement ?

Près de 85% du budget du CCRE provient des cotisations annuelles de nos membres. Leurs montants varient d'un pays à l'autre, en fonction du PNB et du nombre d'habitants, et représentent environ € 1,6 millions. En outre, depuis plusieurs années, la Commission européenne nous verse une subvention de quelque € 240 000 par an. Nous recevons également des financements pour mener des projets, tels que PLATFORMA et la Convention des maires, nous permettant de mettre en place des actions spécifiques.

Notre Secrétariat

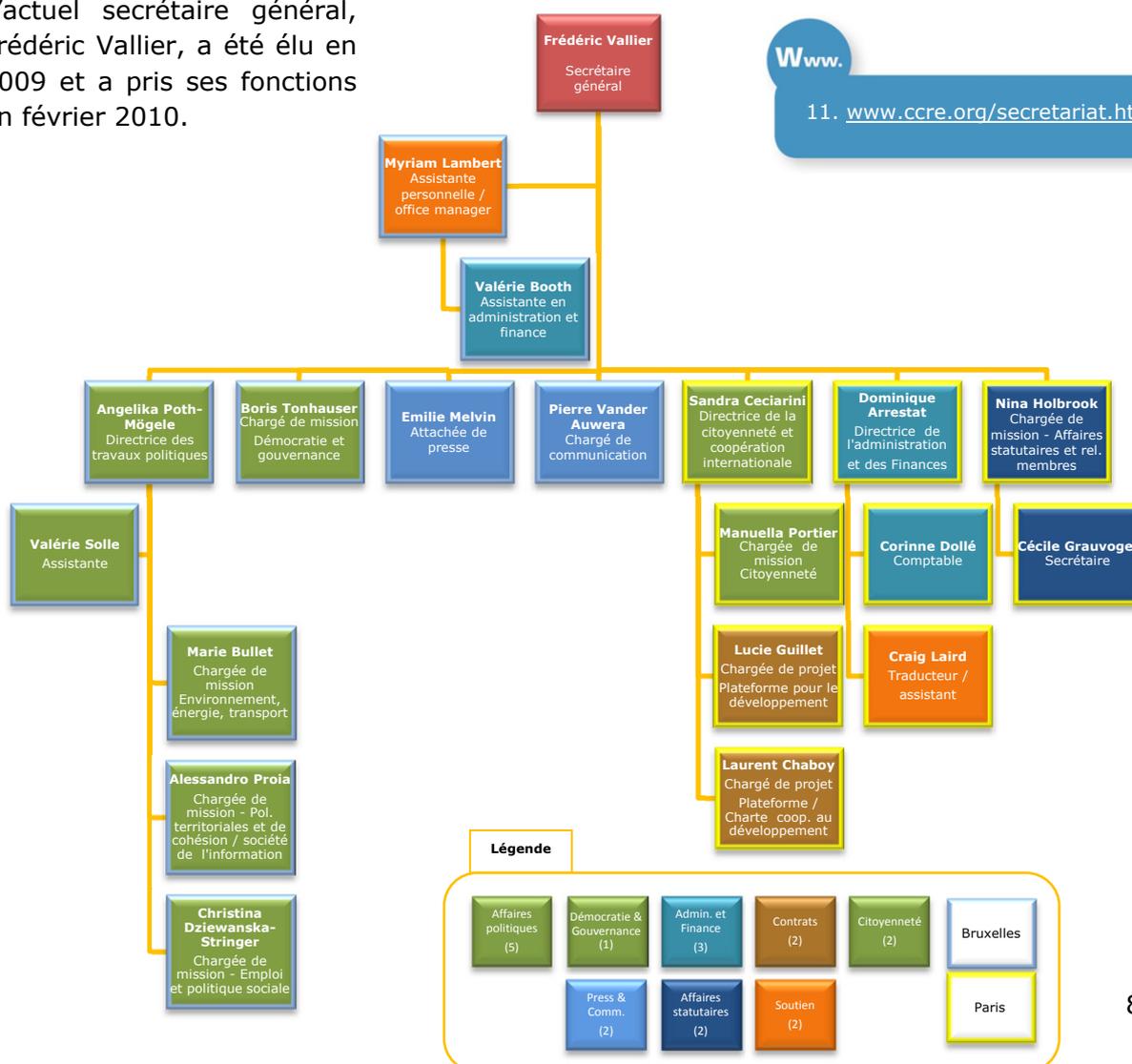
Le personnel du Secrétariat général¹¹ du CCRE comprend une vingtaine de personnes basées à Bruxelles et à Paris et travaillant dans cinq services différents (politiques européennes, citoyenneté et jumelages, affaires statutaires et relations avec les membres, presse et communication, finance et administration).

Le CCRE est dirigé par un secrétaire général, élu par le Comité directeur pour une période de six ans et responsable pour le bon fonctionnement du CCRE au quotidien.

L'actuel secrétaire général, Frédéric Vallier, a été élu en 2009 et a pris ses fonctions en février 2010.

Wwww.

11. www.ccre.org/secretariat.htm



Légende



[Nos champs d'activités]

Le CCRE est actif dans un grand nombre de domaines¹² tels qu'influencer la législation et les politiques européennes ayant un impact au niveau local et régional. Le CCRE milite également pour le renforcement de la contribution locale et régionale au développement de l'UE et favorise les échanges d'expériences aux niveaux local et régional. Depuis sa création, le CCRE est également actif dans le domaine de la citoyenneté.

- ★ Politique de cohésion et politique territoriale
- ★ Emploi
- ★ Energie
- ★ Environnement et changement climatique
- ★ Egalité des chances
- ★ Gouvernance et démocratie locale et régionale
- ★ Société de l'information et e-gouvernements
- ★ Gouvernements locaux internationaux
- ★ Autorités locales et régionales en tant qu'employeurs (dialogue social européen)
- ★ Coopération Nord-Sud
- ★ Services publics et marchés publics
- ★ Affaires sociales
- ★ Transport
- ★ Jumelages
- ★ Affaires mondiales – section européenne de CGLU

W_{www.}

12. www.ccre.org/champs_activites.htm

13. www.ccre.org/commissions_et_groupes_de_travail.htm

[Nos commissions et groupes de travail]

Le CCRE a des **commissions et des groupes de travail**¹³ qui abordent des sujets ou thèmes spécifiques et avec un intérêt pour les autorités locales et régionales, recouvrant donc tous les champs d'activités du CCRE (voir ci-dessus). Les membres des commissions et groupes de travail, coordonnés par un chargé de mission ou de projet du CCRE, se réunissent régulièrement, afin de déterminer les positions du CCRE vis-à-vis les différentes législations européennes.

Le CCRE a également créé un certain nombre de « **focus group** » afin de discuter de sujets ou de défis plus temporaires.

Dans le cadre de son processus de réflexion (voir ci-dessous), le CCRE et ses membres veulent adapter le fonctionnement et la structure de ces commissions et groupes de travail afin de rendre leur travail plus transversal.

Nos positions, publications et lettres d'information

Le CCRE produit un certain nombre de prises de positions¹⁴, rédigées par les groupes de travail, les commissions et les chargés de projet ou de mission. Ces positions permettent au CCRE et à ses membres de parler au nom des autorités locales et régionales et de représenter leurs intérêts à travers les différentes étapes du processus législatif européen.

W_{www.}

- 14. www.ccre.org/prises_de_positions.htm
- 15. www.ccre.org/publications.htm

Le CCRE prépare et publie des **publications**¹⁵ présentant les points de vue d'experts ainsi que des messages clés sur des questions ou thèmes précis et relatifs aux collectivités locales et régionales. De plus, et afin de soutenir ses activités de plaidoyer, le CCRE publie occasionnellement des **chartes**, tels que la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale¹⁶ et la Charte européenne sur les services locaux et régionaux d'intérêt général.¹⁷

Le CCRE publie également une série d'**études** et de documents sur des sujets précis, comme par exemple sur les effets de la crise financière et économique sur les autorités locales et régionales¹⁸.

Finalement, le CCRE prépare une **lettre d'information** mensuelle en français et anglais qui met en avant les activités passées et actuelles, ainsi que les réussites et les événements à venir.

W_{www.}

- 16. www.ccre.org/docs/charte_egalite_fr.pdf
- 17. www.ccre.org/docs/charter_sqi_fr.pdf
- 18. www.ccre.org/docs/second_survey_ec_crisis_fr.pdf

Nos événements et conférences

Le CCRE organise des **séminaires et conférences** sur de sujets divers et variés afin de permettre à ses membres de se rencontrer, de discuter et d'échanger des expériences et de bonnes pratiques.

Tous les trois ans, le CCRE organise ses **Etats généraux**, ce qui rassemble environ 1000 représentants locaux et régionaux. Les derniers Etats généraux ont eu lieu à Malmö, en Suède, en 2009 avec pour thème « *Prêts pour l'avenir ? Les collectivités locales et régionales européennes se préparent* ». Les prochaines Etats généraux du CCRE auront lieu en 2012 à Cadix, en Espagne.

[Notre Extranet]

L'Extranet¹⁹ est un outil de communication mis à la disposition des membres du CCRE. En s'enregistrant à l'aide d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe, les membres ont la possibilité d'échanger avec d'autres membres et avec le personnel du CCRE.

Il permet également aux utilisateurs de suivre et de se tenir au courant des évolutions et des réunions sur les différents champs d'activités.

W_{www.}

19. <http://extranet.ccre.org>

[Nos langues de travail]

Le CCRE a deux langues de travail officielles: le français et l'anglais. Cependant, certains documents sont traduits dans d'autres langues et ce notamment par les membres du CCRE afin d'atteindre un lectorat plus vaste.

Une traduction automatique du site web du CCRE (www.ccre.org) est disponible en 28 langues.

[Notre processus de réflexion]

A la veille du son 60e anniversaire, dont la célébration a débuté le 28 janvier 2011, le CCRE a lancé un processus de réflexion sur le rôle et la place des autorités locales et régionales dans la nouvelle gouvernance européenne.

Le CCRE à l'intention de développer une stratégie tournée vers l'avenir et de dégager ses principales priorités à l'horizon 2020.

> CCRE Paris

15 Rue de Richelieu
F-75001 Paris
Tel : + 33 1 44 50 59 59
Fax : + 33 1 44 50 59 60
www.ccre.org
E-mail : cembr@ccre.org

> CCRE Bruxelles

Square De Meeûs 1,
B-1000 Bruxelles
Tel : + 32 2 511 74 77
Fax : + 32 2 511 09 49
www.ccre.org
E-mail : cembr@ccre.org



DG Education et culture

Avec le soutien financier de la Commission européenne
Soutien aux organisations actives dans le champ de la citoyenneté européenne active



Partenaire du CCRE